

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2018-35</b>
---	---	-----------------

**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="3">NOMBRE DE MEMBRES</th> </tr> <tr> <th>Afférents au Conseil</th> <th>En exercice</th> <th>Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> </table> <p><b>Date de la convocation</b> 25/10/2018</p> <p><b>Date d'affichage</b> 06/11/2018</p>	NOMBRE DE MEMBRES			Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15	15	12	<p>Le 5 novembre 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire</p> <p><b>Etaient présents:</b>        CHAPOTOT Jocelyn, <del>GIRARD François</del>, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, <del>CORNESSE Jean-Pierre</del>, DESBOIS Charline, <del>GIRARDIN Carine</del>, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, <del>PAUVERT Yohan</del>, <del>PAJOT Marc</del>.</p> <p><b>Procuration :</b> GIRARD François à Jocelyn CHAPOTOT        CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roseline</p> <p><b>Absents :</b> PAJOT Marc, GIRARDIN Carine, PAUVERT Yohan        Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p> <p><b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline</p>
NOMBRE DE MEMBRES										
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération								
15	15	12								

**OBJET : RESILIATION DU MARCHE REHABILITATION ECOLE AVEC LA SASU ALLOUIS LOT N°10**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° D24-2/2017 le conseil municipal a décidé de retenir la SASU Allouis pour le lot n°10 du marché de réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire expose que de nombreux retards et absences aux réunions de chantier ont été constatées. Il ajoute que lors de la réception des travaux pour la partie école plusieurs réserves ont été émises et que ces réserves n'ont pas été levées. Depuis de nombreuses semaines la SASU Allouis ne termine pas les travaux qui lui restent à effectuer et n'est plus présente sur le site.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par courrier du 8 octobre 2018 il a mis en demeure la SASU Allouis de terminer les travaux avant la fin de la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires de Toussaint. L'entreprise a bien reçu ce courrier en date du 10 octobre 2018 (suivant visa de l'avis de réception AR). Cependant elle n'est pas revenue sur le site et n'a donc pas terminé les travaux qu'elle devait effectuer.

Monsieur le Maire considère que la SASU a abandonné le chantier qui lui avait été confié par la commune.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de résilier le marché conclu avec la SASU Allouis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette résiliation à l'entreprise Allouis ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de confier à un huissier de Justice la réalisation d'un décompte de résiliation afin de déterminer les prestations réalisées par l'entreprise ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document avec un huissier de justice pour la réalisation de cette prestation.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT